

DEC132711DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Pascal Paganini et Mme Thu Bizat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité 7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123228DGS du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité UMR 7638 intitulée Laboratoire Leprince Ringuet dont le directeur est Jean-Claude Brient ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Paganini, DR2, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal Paganini, délégation est donnée à Mme Thu Bizat, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n°DEC130395DR05 du 5 février 2013 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité
Jean-Claude Brient

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012